

diens de l'enfant, de Desaux, son médecin, de l'architecte Bellanger, de Barras et du commissaire Damont qui a assisté à ses derniers instants, et qui cite textuellement les paroles prononcées par lui peu d'instant avant sa mort.

Quant au vice scrofuleux signalé, et dont on a voulu faire le second argument à l'appui de la substitution, il est réel ; mais que saurait-il prouver contre la mort de Louis XVII au Temple, quand on se sera rappelé les nombreuses déclarations de tous ceux qui ont approché du petit prisonnier, tous, depuis Marie-Thérèse, sa sœur, jusqu'à ses gardiens et aux employés du Temple, jusqu'aux médecins et aux commissaires que la Convention et la Commune envoyaient l'examiner et le surveiller, tous, signalant les premières apparitions et le rapide développement du mal affreux, reconnu plus tard par l'autopsie, et qui avait courbé son pauvre petit corps, gonflé ses articulations, allongé démesurément ses bras et ses jambes au point d'avoir pu faire constater ces terribles transformations par Marie-Thérèse, qui ne pouvait apercevoir son frère qu'à travers les fentes de la porte de sa garde-robe. Que prouverait-il surtout, quand on aura lu le procès-verbal authentique, retrouvé et publié par M. Chantelauze, de l'autopsie du premier Dauphin, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, emporté par ce même mal, juste six ans auparavant, le 4 juin 1789, au château de Meudon. Il est donc hors de doute aujourd'hui que Louis XVII avait apporté au Temple les germes de ce rachitisme, triste héritage du sang autrichien, que les mauvais traitements et la mauvaise nourriture, le manque absolu d'exercice, la privation d'air, la tristesse de l'isolement surtout, devaient lui rendre bientôt mortel.

Voilà donc réfutés les deux principaux arguments de la thèse de la substitution ; sera-t-il nécessaire de discuter encore le témoignage en sa faveur de la Simon qui, sortie du Temple le 19 janvier 1794, plus d'un an et demi avant la mort du Dauphin, n'y était pas rentrée depuis cette époque et qui, comme le dit si justement Louis Blanc, avait tout intérêt, pour se laver de l'accusation d'avoir maltraité son prisonnier, à soutenir qu'il avait été enlevé de sa prison, et que même il était venu la voir aux Incurables de la rue de Sèvres, où elle s'était retirée, pour lui témoigner toute sa gratitude des soins dont elle l'avait entouré. Il suffit de mettre ce témoignage unique, intéressé et acheté vraisemblablement par l'or d'Hermagaud, le premier des faux Louis XVII, en présence des dépositions unanimes de tous les gardiens et les employés du Temple.

Car, comme le fait très judicieusement remarquer M. Chantelauze, les doutes sur l'existence du Dauphin au Temple, suscités pendant sa vie par les défiances des révolutionnaires, ou les espérances de ses partisans, ne sont jamais venus que du dehors, et n'ont jamais existé un seul instant parmi les habitants de la Tour. Chez ceux-ci, unanimité absolue, aucune contradiction ; plusieurs d'entre eux avaient connu le Dauphin avant sa captivité ; c'étaient d'anciens serviteurs des Tuileries, officiers de bouche, cuisiniers et servants que la Convention avait placés sous la surveillance étroite de ses commissaires, auprès de ses prisonniers, dans la crainte de voir ceux-ci empoisonnés par quelque trop zélé patriote.

Aux témoignages si compétents de ces hommes, qui ont vu Louis XVII pendant sa captivité, sous les yeux de quelques-uns desquels il est mort, il faut joindre ceux de toutes les personnes qu'un service quelconque avait appelés au Temple ; des membres du Conseil général de la Commune, qui, au nombre de quatre, venaient chaque jour se relever dans la surveillance du Temple ; des commissaires civils, qu'à partir du 9 thermidor, chacune des quarante-huit sections de